**N° 5604**

**PROJET DE LOI**

portant approbation de l’Accord de coopération entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement des Etats-Unis du Mexique dans les domaines de l’éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports, signé à Mexico, le 16 février 2006

**I. Historique du projet:**

Dépôt le 9 août 2006 par le Ministre des Affaires étrangères et de l’Immigration. Le projet de loi était accompagné du texte de l’accord de coopération entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement des Etats-Unis du Mexique. Le projet de loi a été avisé par le Conseil d’Etat le 10 octobre 2006.

Lors de sa réunion du 25 octobre 2006, la Commission de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Culture a désigné Monsieur Marcel Oberweis comme rapporteur du projet et a procédé à l’analyse du projet et de l’avis du Conseil d’Etat. Le rapport a été examiné et adopté au cours de la réunion du 21 novembre 2006.

**II. OBJET DU PROJET DE LOI**

Le projet de loi vise à approuver l’Accord de coopération entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement des Etats-Unis du Mexique, signé à Mexico, le 16 février 2006. Cet accord bilatéral constitue un accord de coopération culturelle avec un pays du continent américain et entend établir des rapports plus étroits entre les organisations gouvernementales et non gouvernementales dans le domaine de la culture, de la jeunesse et des sports.